

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**WAKAM SA**

**Rapport de l'organisme tiers indépendant (tierce partie)  
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et  
environnementaux**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## WAKAM SA

Société anonyme au capital de 5.432.928 €

Siège social : 120-122 Rue Réaumur 72 002

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 117 085

## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telle que présentée dans les rapports du comité de mission et relative à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

### Conclusion

L'année 2023 a été marquée par la transition du modèle de mission et un recentrage stratégique. La mission s'est resserrée pour être orienter vers un nombre d'engagements plus limité. Une nouvelle feuille de route a ainsi été définie et se caractérise par une plus grande radicalité comme en témoignent les orientations prises et les ambitions fixées.

WAKAM a mis en œuvre des moyens adéquats et cohérents avec ses objectifs et ses ressources et ce pour chaque objectif retenu en application du 2<sup>o</sup> de l'article L.210-10 et inscrit dans ses statuts. Concernant l'objectif statutaire « Servir les populations fragiles au travers notamment de partenariats inclusifs et en favorisant le mécénat de compétences chez nos collaborateurs », la société s'est fixé une cible ambitieuse de 5 000 à 15 000 bénéficiaires de produits d'assurance inclusive. Compte tenu des partenariats noués en 2023 ainsi que début 2024, la cible de bénéficiaires serait susceptible d'être au niveau des ambitions fixées. Les années 2024 et 2025 seront déterminantes pour évaluer l'impact de ces partenariats notamment au travers du nombre de bénéficiaires disposant de produits d'assurance inclusive.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux relatifs à l'objectif opérationnel « Assurance inclusive » associé à l'objectif statutaire « Servir les populations fragiles au travers notamment de partenariats inclusifs et en favorisant le mécénat de compétences chez nos collaborateurs », retenu en application du 2<sup>o</sup> de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification,

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux, et que
- par conséquent, la société WAKAM respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants:

- Comme indiqué dans le rapport du comité de mission 2023, Wakam fait face à des freins pour atteindre les ambitions liées à l'objectif « Assurance inclusive ». Pour cela, WAKAM est particulièrement dépendant des évolutions réglementaires et de l'implication des partenaires qui décident d'appliquer ou non les garanties inclusives dans leurs produits.
- Comme indiqué dans le rapport du comité de mission 2022, l'objectif opérationnel « Automatisation de l'indemnisation » associé à l'objectif statutaire « Concevoir et distribuer des produits d'assurance qui permettent d'apporter à nos assurés un réel impact, en collaboration avec nos distributeurs » n'a pas été reconduit en 2023 car les conditions n'étaient pas réunies pour permettre l'atteinte des ambitions fixées, y compris sur le moyen terme. Les cibles fixées en 2022 n'ont d'ailleurs pas été atteintes.
- L'objectif opérationnel « Qualité de service » associé à l'objectif statutaire « Concevoir et distribuer des produits d'assurance qui permettent d'apporter à nos assurés un réel impact, en collaboration avec nos distributeurs » n'a pas été non plus reconduit en 2023. Dans le cadre du recentrage de la mission, Wakam a considéré que cet objectif s'inscrivait davantage dans une démarche RSE globale que dans la mission.

## Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de l'entité.

## Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints aux rapports de gestion du Conseil d'administration.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>1</sup>.

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE\_SQ\_Programme de vérification\_SAM.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre Mai et Juin 2023 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, représentant notamment les directions métiers et le comité de mission.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de la société.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
  - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
  - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
  - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
  - les informations collectées ;
  - la raison d'être et
  - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par la société.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
  - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
  - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
  - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
  - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications au siège de l'entité et couvrent 100 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
  - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 5 juin 2024



Pierre de Latude  
Associé



Edwige Rey  
Associée RSE &  
Développement Durable



## Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

| Objectifs statutaires  | Objectifs opérationnels   | Indicateurs clés de suivi   | Exercice   |
|--|---|---|--|
| Veiller au respect des principes de transparence et d'impact au bénéfice de nos assurés en se dotant de politiques générales et d'instances, en collaboration avec nos distributeurs | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection des partenariats</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de filtres appliqués</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'application des filtres sur nouveaux business</li> </ul>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul> |
| Concevoir et distribuer des produits d'assurance qui permettent d'apporter à nos assurés un réel impact en collaboration avec nos distributeurs                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Langage clair</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariats à transformer</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits sur étagère à transformer</li> </ul>  |  |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires de contrats en Langage clair</li> </ul>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition de la valeur</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conformité des nouveaux partenariats</li> </ul>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conformité de la protection des assurés sur les nouveaux business</li> </ul> |  |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conformité des partenariats avec commission conforme</li> </ul>              |  |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité ratio S/P minimum &gt; = 30%</li> </ul>                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité de niveau de garanties &gt;= standards</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul>  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Automatisation de l'indemnisation</li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux du CA</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats</li> </ul>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de service</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de nouveaux partenariats avec une mesure de la qualité de service</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul>  |  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de partenariats existants avec une mesure de la qualité de service</li> </ul> |   |  |
| Servir les populations fragiles au travers notamment de partenariats inclusifs et en favorisant le mécénat de compétences chez nos collaborateurs                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Wakam for Good</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenaires engagés</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets financés par le fonds</li> </ul>                                   |  |
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des fonds</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul> |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance inclusive</li> </ul>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de garanties par produits proposés</li> </ul>                 |  |
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires de produits d'assurance inclusive</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mécénat de compétences</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
| Favoriser dans notre politique d'investissements la poursuite d'objectifs d'amélioration à la fois sociaux et environnementaux | <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique ISR</li> </ul>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conformité des nouveaux investissements</li> </ul>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>2022</li> </ul> |
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conformité du portefeuille</li> </ul>                        |  |
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de conformité investissements liquides</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>2023</li> </ul> |
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements illiquides avec poche impact investing</li> </ul>    |  |